

Reconstruction du chalet d'alpage de la Sèche des Amburnex

Préavis N° 2011/18

Lausanne, le 2 mars 2011

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine financier de 600'000 francs pour permettre la reconstruction du chalet d'alpage de la Sèche des Amburnex.

2. Préambule et décision de reconstruction

Le chalet de la Sèche des Amburnex a brûlé accidentellement le 3 août 2009. L'incendie fut extrêmement violent et rapide, seuls les murs d'enceinte du chalet subsistèrent. Des mesures de déblaiement et de sécurisation des lieux ont immédiatement été prises à la fin de l'été 2009. Le service des FoDoVi s'est ensuite attaché à déterminer si la reconstruction de ce chalet était opportune et nécessaire sachant que le chalet principal du domaine des Amburnex abrite une salle de traite, un local de fabrication du fameux « Gruyère d'alpage AOC des Amburnex », une cave à fromage et un lieu de vie pour l'amodiatrice à la belle saison.

Ces réflexions ont abouti à une série de considérations :

- l'alpage des Amburnex, acquis lors de la vente des biens nationaux en 1803, est un emblème historique et culturel du patrimoine vert de la Ville, qui plus est situé au cœur de Parc naturel régional du Jura vaudois ;
- un chalet sur l'alpage de la Sèche, permettant de « remuer » le bétail quand l'herbe se fait rare autour du chalet principal, est indispensable pour maintenir une activité sylvo-pastorale sur les terrains de la Sèche. Il assure un abri au bétail en cas d'intempéries et permet de récolter par son toit l'eau nécessaire pour l'abreuver. Sans chalet, il ne serait donc plus possible d'y mettre du bétail, la forêt se refermerait sur l'alpage, l'environnement y perdrait de la biodiversité, l'amodiatrice un potentiel de production de fromage et la Ville un peu de son patrimoine historique et quelque revenu locatif ;
- les coûts de reconstruction du chalet seront pris en charge par l'ECA alors qu'en cas de non-reconstruction, seule une indemnité correspondant à la valeur résiduelle du chalet serait versée ;

Pour toutes ces raisons, FoDoVi s'est convaincu qu'il fallait impérativement reconstruire le chalet de la Sèche.

3. Présentation et historique du domaine des Amburnex

Le domaine des Amburnex est une grande parcelle presque rectangulaire de 279 ha (2,3 km de longueur et de 1,2 km de largeur) située dans la combe du même nom à env. 1'300 m. d'altitude, juste en-dessous du col du Marchairuz, versant Vallée de Joux. Ce domaine est scindé en deux alpages, soit l'alpage autour du chalet principal avec 105 ha de surface pâturée et l'alpage autour du chalet de la Sèche totalisant 93 ha. Ces deux alpages sont ceinturés de magnifiques murs de pierres sèches et séparés par un secteur de forêt, mis à ban dans les années 1960, appelé le Bois du Milieu.

Pour ce qui est de l'histoire des Amburnex, les Archives de la Ville nous apprennent que les moines de l'Abbaye de Saint-Claude, puis de Bonmont, les barons de la Sarraz puis les seigneurs d'Aubonne et les « communiens » du pied du Jura se sont disputés pendant cinq siècles, du 12^{ème} au 17^{ème}, ces hautes terres du Jura. Mais en 1685, c'est finalement le Gouvernement de Berne qui a le dernier mot et qui acquiert de la Commune de Gingins la « montagne » des Amburnex.

Les premières représentations sur plan du chalet des Amburnex et de celui de la Sèche apparaissent en 1728.

En 1803, lors de la vente des biens nationaux, la Ville de Lausanne acquiert les Amburnex et le Mont Bailly de Gimel. C'était alors déjà pour la Ville l'occasion de renforcer sa maîtrise de matières premières par la propriété de nouvelles forêts, à valoriser comme bois d'œuvre et bois de chauffage, et d'augmenter le rendement de ses terres agricoles de plaine en disposant de pâturages de montagne.

En 1812, l'Inspecteur des domaines de la Ville fait exécuter des travaux de transformation du chalet de la Sèche, notamment le rehaussement d'une partie du toit et la réfection du tavillonnage.

En 1872, suite à des « reconstructions » non précisées, la valeur du chalet des Amburnex est taxée à 1'200 francs et celle de la Sèche 600 francs.

En 1923, la couverture en tavillons de la Sèche disparaît sous des plaques de tôles ondulées.

En 1939, un 1^{er} plan d'aménagement sylvo-pastoral des Amburnex est approuvé par l'Etat visant notamment à contenir la pression de la forêt. Dès lors et jusqu'aux années 1960, une équipe de bûcherons de la Ville va monter chaque été aux Amburnex pour façonner du bois.

En 1948, une grande campagne de remise en état des murs de pierres sèches et de reconstruction de la route de base de la Combe des Amburnex et du chemin de la Sèche est mise en œuvre.

En 1949, changement d'amodiatrice et arrivée de la famille Pittet, de Cottens, aux Amburnex. Trois générations plus tard, cette famille est toujours amodiatrice.

En 1960, afin de favoriser un rajeunissement progressif des forêts et d'en limiter l'éclaircissement résultant des intempéries et du parcours excessif du bétail, 85 ha de forêt sont mises à ban, 5 km de nouveaux chemins d'exploitation sont piquetés et 15 ha sont reboisés.

En 1973, la Ville est parmi les membres fondateurs du Parc du Jura vaudois.

En 1985, le site des Amburnex est inscrit, comme une bonne partie du Haut Jura, à l'Inventaire national des monuments et des sites.

Au milieu des années 1990, deux étangs de 120 m³ chacun sont réalisés sur les hauteurs de l'alpage pour alimenter, en plus des citernes des chalets, de nouveaux points d'eau pour le bétail.

En 2001, installation de panneaux solaires photovoltaïques à côté du chalet principal. Il faut savoir que la combe des Amburnex n'a jamais été raccordée au réseau électrique et que ces panneaux permettront donc de diminuer le recours à la génératrice à mazout.

En 2003, Lausanne fête le bicentenaire de l'acquisition des Amburnex par la mise en place d'une installation sur la place de la Cathédrale baptisée « Le génie périscopique des alpages » qui permet de voir l'alpage depuis Lausanne. L'amodiatraire contribue à sa manière à cette fête en remportant le 1^{er} prix au concours de Gruyère d'alpage organisé par la Société vaudoise d'économie alpestre.

En 2004, aménagement d'une nouvelle chambre dans le chalet principal. Cette même année, la famille Pittet accueille plus de 150 participants pour son 1^{er} brunch du 1^{er} août.

En mai 2007, réalisation d'une installation de compostage du petit lait. Cette installation permet d'épurer à plus de 90% le petit lait résultant de la fabrication du fromage et autorise ainsi son épandage sans risque pour les nappes phréatiques.

En 2009, un mandat de réalisation d'un plan de gestion intégrée du domaine des Amburnex est confié au bureau du Parc jurassien vaudois. Ce document offre une vision synthétique des particularités biologiques et techniques des deux alpages du domaine et en facilite leur gestion durable.

En 2009 encore, le Parc du Jura vaudois présente sa candidature à la Confédération pour devenir le Parc naturel régional du Jura vaudois (PNR – JV). Cette appellation devrait être officiellement reconnue en 2012 au terme d'un long processus de validation.

4. Modalités d'exploitation de l'alpage

La montée à l'alpage s'effectue d'ordinaire fin mai et la désalpe fin septembre. Plus de 200 têtes de bétail passent l'été aux Amburnex. L'alpage de la Sèche accueille environ 35 vaches allaitantes et une dizaine de génisses alors que l'alpage autour du chalet principal est assez grand pour nourrir une huitantaine de génisses et autant de vaches laitières. Ces vaches produisent environ 100'000 l de lait par été, transformés en près de 10 t de Gruyère d'alpage AOC. Une cave sur place permet d'affiner une petite partie de cette production et de la vendre sur place aux quelques centaines de visiteurs qui passent par les Amburnex chaque été. Plusieurs centaines de kg par an sont aussi vendues directement par le producteur à la Ville de Lausanne pour ses réceptions et à l'auberge du Chalet-des-Enfants pour ses fondues. Mais le gros de la production est vendu à la Société coopérative de fromagerie de Moudon qui l'écoule dans les grandes surfaces et dans les laiteries.

L'entretien des clôtures, des points d'eau et des bâtiments, la garde du bétail, la traite, la production et l'affinage du fromage ainsi que l'accueil du public nécessite la main-d'œuvre de quatre à cinq personnes sur place. Toutes ces dernières années, ce sont les parents de l'actuel amodiatraire avec un fromager et deux aide-bergers qui assumaient ces tâches, sous la direction du couple amodiatraire et en collaboration avec FoDoVi.

Le chalet principal dispose d'une installation de traite et d'une génératrice mobile, propriété de l'amodiatraire, d'un local de fabrication du fromage, d'une cave, d'une grande cuisine et de cinq chambres rustiques avec une douche à l'étage. Et comme pour tous les alpages du Jura, le toit du chalet permet de fournir une bonne partie de l'eau nécessaire au bétail. Il faut savoir qu'une vache peut boire jusqu'à 80 litres d'eau par jour en plein été. Cette eau du toit est acheminée dans un réservoir de 120 m³ puis dans un autre de 50 m³ pour la mise en pression. Ces réservoirs sont également alimentés par deux sources.

Un lazaret pour les veaux est adossé au chalet principal et une autre petite bâtisse voisine servait de porcherie jusqu'à ce que les cochons soient remplacés par une installation de compostage pour l'élimination du petit lait.

Le chalet de la Sèche servait d'abri pour le bétail, voire de dépôt de fourrage, dans ce qui était autrefois l'écurie. Il disposait d'un espace « historique » de fabrication de fromage, certainement plus utilisé depuis le début du 20^{ème} siècle, et d'une petite chambre sommaire pour un berger. Le chalet de la Sèche qui, comme son nom le laisse supposer, ne dispose pas de source, offrait surtout grâce à son toit le moyen d'alimenter deux réservoirs d'eau et de fournir une bonne partie de l'eau nécessaire pour abreuver le bétail.

A noter que l'aménagement d'un espace d'accueil, de promotion et de vente de produits du terroir est à l'étude dans une partie de l'écurie du chalet principal. Ce projet est intégré dans un Plan directeur régional agricole porté par le bureau du Parc naturel. Sa réalisation est actuellement programmée pour 2013 et devrait faire l'objet d'un préavis en 2012.

On peut encore faire état d'une étude de faisabilité en cours visant à électrifier tous les chalets de la combe des Amburnex. Cette étude est liée au projet « Eoljoux » d'implantation de sept éoliennes à proximité de la combe des Amburnex, projet dont la Commune de Lausanne est partenaire à raison de 10%. Si ce projet se réalise et que l'étude aboutit, il en sera fini du bruit des génératrices et des transports de mazout pour les faire tourner.

5. Présentation des travaux de reconstruction projetés

Pour tenter de reconstruire le chalet de la Sèche plus beau qu'avant, FoDoVi a poursuivi ses réflexions afin d'étudier un avant-projet de reconstruction, qui respecte l'esprit des chalets d'alpage du Jura, tout en intégrant des critères liés au développement durable.

Dans un 1^{er} temps, le géographe et expert reconnu, qui pilote actuellement le projet fédéral « alpFUTUR » de recherche autour de l'architecture traditionnelle des chalets d'alpage en Suisse, a été mandaté pour restituer précisément les caractéristiques architecturales historiques du chalet de la Sèche, notamment quant aux murs ayant survécu à l'incendie et à la toiture. Ce rapport a servi de base pour l'étude de l'avant-projet dont l'élément fort est la reconstruction d'un toit en tavillons plutôt qu'en tôle. Avec des tavillons et une structure à quatre pans, le nouveau chalet de la Sèche retrouvera sa toiture historique, qui ne fut recouverte de tôle qu'en 1923. Les tavillons seront réalisés en bois du Jura et la charpente qui les portera, ainsi que les chenaux, seront taillés dans des bois des Amburnex abattus à l'automne 2010 et stockés sur place. Il est prévu, tant que faire se peut, de scier ces bois sur place pendant le chantier. La charpente sera adossée contre l'intérieur des murs d'enceinte de l'ancien chalet mais sera indépendante de ceux-ci, comme cela se faisait à l'époque, pour faciliter les travaux de réfection.

Les murs de l'ancien chalet seront restaurés en reprenant des techniques ancestrales et des matériaux naturels, soit en l'occurrence des liants à la chaux et des crépis réalisés avec de la terre prise et cuite sur place.

Le sol du nouveau chalet sera comme le sol de l'ancien, à savoir perméable et en tout-venant.

Seule concession aux temps modernes, une petite centrale photovoltaïque sera installée pour fournir une source d'éclairage domestique.

Comme déjà dit, la vocation principale du chalet sera d'alimenter, par la récolte des eaux de pluie du toit, les deux citernes de la Sèche. Il ne sera donc pas une stabulation libre même s'il offrira un abri temporaire au bétail en cas de gros mauvais temps et lors de la préparation de la désalpe. Il permettra aussi de stocker du fourrage d'appoint et de ranger quelques machines. Le chalet aura une surface au sol de 300 m² et une toiture de 470 m². Il sera plus petit d'environ 80 m² par rapport à l'ancien chalet. Cette diminution de surface couverte deviendra un petit parc en plein air, ceint par les anciens murs, devant l'entrée sud-ouest du nouveau chalet.

Pour finir, une pompe solaire sera aussi installée dans la source du Moé, située sur l'alpage principal des Amburnex, à la lisère du Bois du Milieu. Elle permettra, par la pose d'une nouvelle conduite de 1 km, d'alimenter les citernes du chalet de la Sèche en période de sécheresse. A relever que l'ECA a admis de financer cette pompe alors même qu'il ne s'agit pas d'un équipement ayant brûlé dans l'incendie de la Sèche.

Le chantier de reconstruction du chalet devrait durer environ 3 mois, soit le temps de l'été 2011, seul moment de l'année où l'on peut espérer de bonnes conditions de travail en ces hautes terres.

6. Coût des travaux

Les prix ci-après sont fondés sur des offres de maîtres d'état et les estimations de l'auteur du projet. Ils ont été validés par l'ECA. A noter que les travaux de déblaiement du site, qui avaient fait l'objet d'un crédit supplémentaire en 2009 et qui ont déjà été remboursés par l'ECA, ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

<i>CFC</i>	<i>Désignation des travaux</i>	<i>Montant des travaux</i>
1	Honoraires, planification, conception, direction de chantier	70'000.- francs
21	Maçonnerie	125'000.- francs
22	Charpente	165'000.- francs
23	Fourniture et pose de tavillons et chenaux	120'000.- francs
23	Petite unité photovoltaïque pour éclairage	15'000.- francs
28	Aménagements intérieurs, sols	15'000.- francs
400	Aménagements extérieurs	15'000.- francs
500	Pompe solaire et conduite d'alimentation des citernes	25'000.- francs
600	Divers et imprévus	50'000.- francs
	Total TTC	600'000.- francs

7. Aspects liés au développement durable

Ce chalet sera donc reconstruit en reprenant les murs encore en place, en réalisant sur place une charpente en bois avec des arbres coupés sur l'alpage et en couvrant la charpente avec des tavillons débités dans des bois du Jura par des artisans de la région. Il est aussi prévu que des bûcherons de FoDoVi, dans la mesure du possible, participent au montage de la charpente. Avec les quelques panneaux solaires qui fourniront l'énergie nécessaire pour le pompage de l'eau de source et l'éclairage domestique, et un coût total des travaux tout à fait raisonnable, et couvert par l'ECA, le nouveau chalet de la Sèche des Amburnex ne sera pas seulement plus beau qu'avant mais aussi réellement durable.

8. Aspects financiers

L'alpage des Amburnex figure au patrimoine financier à l'actif de la Ville pour un montant de 350'000.- francs mais la reconstruction de la Sèche ne figure pas au plan des investissements pour les années 2011 à 2014. Dans sa séance du 17 novembre 2010, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente (N° 3201.581.339) d'un montant de 70'000.- francs pour couvrir les frais d'étude du projet, de payer les frais de fourniture de bois et de fabrication des tavillons, qui doivent impérativement être débités en hiver dans du bois fraîchement coupé pour pouvoir être posés l'été suivant. La Commission des finances a préavisé favorablement cette ouverture de compte et le Conseil communal en a été informé le 3 décembre 2010.

Ce projet de reconstruction ayant été admis par l'ECA, la participation de cet organisme devrait couvrir l'intégralité des frais engagés.

A noter que le loyer annuel du domaine des Amburnex, arrêté contractuellement à 17'090.- francs, avait été baissé de 2'856.- francs suite à l'incendie. Il va sans dire que cette baisse sera abrogée sitôt la reconstruction du nouveau chalet achevée.

9. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,
vu le préavis N° 2011/18 de la Municipalité du 2 mars 2011;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine financier de 600'000.- francs destiné à financer les travaux de reconstruction du chalet de la Sèche des Amburnex ;
2. de balancer le solde du compte d'attente N°3201.581.339, ouvert pour couvrir les frais d'étude de l'avant-projet, d'achat du bois et de débitage des tavillons, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les indemnités qui seront versées par l'ECA.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre